

COPROPRIETE 0089
LES PERLIERS
182 Boulevard de la Plage
33120 ARCACHON

REGUL BUDGET 25-26

Période du 01/04/2025 au 30/09/2025

Régul. Appel de fonds 1er sem. 25-26
RESOLUTION 8 - PV AGO 23/05/25
Réf : 0089-0026 / CARVIGAN ET DEVOS
Internet Login : 002108 Mot de Passe :

Indivision CARVIGAN ET DEVOS

 C/O MR DEVOS Pierre
1 AV. DU PERIGORD
33370 SALLEBOEUF

La Teste de Buch, le 12/06/2025

Powered by /ICS

	Postes à répartir	Total	Base	Tantièmes	Quote-part	Locatif
0505	Appartement Escalier: U Etage: Rez de Chaussée					
	COMMUN	17850.00	100516	369	65.53	
	CPT EAU	100.00	162	1	0.62	
	*** FONDS TVX ALUR (105000)***	1000.00	100516	369	3.67	
	TOTAL DU LOT				69.82	7.96
0515	Cellier Escalier: U Etage: Rez de Chaussée					
	COMMUN	17850.00	100516	7	1.24	
	*** FONDS TVX ALUR (105000)***	1000.00	100516	7	0.07	
	TOTAL DU LOT				1.31	0.14
0518	Garage Escalier: U Etage: Rez de Chaussée					
	COMMUN	17850.00	100516	21	3.73	
	*** FONDS TVX ALUR (105000)***	1000.00	100516	21	0.21	
	TOTAL DU LOT				3.94	0.42

Montant de l'appel de fonds
75.07 €

RECAPITULATIF		ETAT DE VOTRE COMPTE		Dépenses	Versements
Appel TTC	75.07	Solde au 01/04/2025		0.00	
Locatif	8.52	01/04/2025 1er Ech Appel Charges Courante		424.50	
Non Locat.	66.55	01/04/2025 Appel tvx Alur 1/2		21.72	
		01/04/2025 3ie Ech APPEL TVX COMPL. ETANC		89.91	
		19/05/2025 TELEPAIEMENT 709			536.13
		23/05/2025 Solde charges 01/04/2024-31/03/2025		60.51	
		01/06/2025 1/2 APPEL TRAVAUX RAVALEMENT		162.73	
		01/06/2025 1/2 TRAVAUX POSE DES COUVERTINES		30.51	
		01/06/2025 1/2 TRAVAUX ETANCHEITE - DALLE		200.33	
		01/06/2025 1/2 TRVX REFECTION ECLAIRAGE		81.35	
		TOTAL DES MOUVEMENTS SUR LA PERIODE		1071.56	536.13
		SOLDE DEBITEUR		535.43	
		MONTANT DE VOTRE APPEL		75.07	
		TOTAL A PAYER		610.50	

A tout moment, un ou plusieurs copropriétaires, ou le conseil syndical, peuvent notifier au syndic la ou les questions dont ils demandent qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour d'une assemblée générale. Le syndic porte ces questions à l'ordre du jour de la convocation de la prochaine assemblée générale. Toutefois, si la ou les questions notifiées ne peuvent être inscrites à cette assemblée compte tenu de la date de réception de la demande par le syndic, elles le sont à l'assemblée suivante. Lorsque la convocation de l'assemblée générale est sollicitée en application de l'article 17-1 AA de la loi du 10 Juillet 1965, le syndic ne porte à l'ordre du jour de cette assemblée que les questions relatives aux droits et obligations du ou des copropriétaires demandeurs. Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du I de l'article 11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du b de l'article 25 de loi du 10 juillet 1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux.

COPROPRIETE 0089
LES PERLIERES
182 Boulevard de la Plage
33120 ARCACHON

REGUL BUDGET 25-26

Période du 01/04/2025 au 30/09/2025

Régul. Appel de fonds 1er sem. 25-26
RESOLUTION 8 - PV AGO 23/05/25
Réf : 0089-0026 / CARVIGAN ET DEVOS
Internet Login : 002108 Mot de Passe :

Indivision CARVIGAN ET DEVOS

C/O MR DEVOS Pierre
1 AV. DU PERIGORD
33370 SALLEBOEUF

La Teste de Buch, le 12/06/2025

MODALITES DE REGLEMENT

AVANT LE	MONTANT	BENEFICIAIRE
12/06/2025	610.50	LES PERLIERES

COMPTE BENEFICIAIRE
CREDIT AGRICOLE 13306-00016-2310549092579 BIC : AGRIFRPP833 IBAN: FR76 1330 6000 1623 1054 9092 579

<< Papillon à découper et à joindre à votre règlement >>



CARVIGAN ET DEVOS
0089-0026-12/06/2025
610.50€